

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : avril-mai-juin 2025

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet - Sonia LeBel	44 282,58 \$
Personnel du cabinet - Jonatan Julien	8 515,70 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	59 389,74 \$
Total ¹	112 188,02 \$

1 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs de la ministre et du ministre.